

PROCÈS-VERBAL de la **2^e séance publique régulière du conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le mercredi **27 janvier 2016, 18 h 30**, à l'Hôpital du Suroît, situé au 150 rue Saint-Thomas à Salaberry-de-Valleyfield

PRÉSENCES :

Line Ampleman
Dorice Boudreault
Mélanie Caron
Judith Dubé
Michèle Goyette
Claude Jolin, président
Michel Laurendeau
Roch Leblanc
Jean-Claude-Lecompte
Annabelle Lefebvre
Nicole Marleau
Yves Masse
Patricia Quirion
Jean-Pierre Rodrigue

ABSENCE(S) MOTIVÉE(S) :

Heather L'Heureux
Serge St-Laurent

INVITÉS :

Monsieur Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Madame Nancie Poulin, président du comité transitoire du conseil multidisciplinaire
Monsieur Vincent Veilleux, directeur des services techniques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté et la 2^e séance publique régulière est déclarée ouverte à 18 h 40 par le président du conseil d'administration.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-20160127-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Adoption du procès-verbal de la 1^{ère} séance publique du conseil d'administration tenue le 16 décembre 2015
 - 5.1 Suivis découlant du procès-verbal
 - 5.1.1 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration
6. **Rapports des comités du conseil d'administration**
 - 6.1 Comité de vérification
 - 6.1.1 Désignation du président du comité de vérification
 - 6.1.2 Rapport du président de la séance du 19 janvier 2016
 - 6.1.3 Demande de renouvellement de marge d'emprunt - CSSS Jardins-Roussillon

- 6.1.4 Demande de renouvellement de marge d'emprunt – C.S.S.S. du Suroît
- 6.2 Comité des ressources humaines
 - 6.2.1 Désignation du président du comité des ressources humaines
 - 6.2.2 Rapport du président de la séance du 19 janvier 2016
 - 6.2.3 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines
 - 6.2.4 Révision du plan d'encadrement supérieur du CISSS de la Montérégie-Ouest
 - 6.2.5 Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest

7. Affaires du jour

- 7.1 Adoption du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire
- 7.2 Conservation du sceau et des documents constitutifs de l'établissement
- 7.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le réaménagement de deux salles d'imagerie médicale à l'Hôpital du Suroît

8. Affaires médicales

- 8.1 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

~~8.1.1~~ **Renouvellement de statut et des privilèges (1) - Point retiré et reporté à une séance ultérieure**

- 8.1.2 Demandes de statut de résident (2)
- 8.1.3 Demande de nomination (1)
- 8.1.4 Demandes de modifications de statut (18)
- 8.1.5 Démissions (5)

- 9. Point d'information du président-directeur général
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Correspondance
- 12. Documents déposés pour information
 - 12.1 État de situation sur les infections nosocomiales
- 13. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 16 mars 2016
- 14. Clôture de la séance

3. PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS (DURÉE MAXIMALE : 30 MINUTES)

Le président du conseil d'administration confirme l'inscription de deux questions au registre d'inscription de la période publique de questions.

Madame Monique Daoust de la FIQ est invitée à prendre la parole : Elle demande s'il serait possible d'avoir un point à l'ordre du jour concernant l'évolution de la situation financière du CISSSMO. Le président-directeur général remercie Madame Daoust pour l'intérêt manifesté à l'égard de la situation financière de notre établissement et précise que ce point sera traité dans le rapport du président du comité de vérification au point 6.1 de l'ordre du jour.

Madame Isabelle Groulx de la FIQ est invitée à prendre la parole : Toujours en lien avec l'aspect budgétaire et suite à la réponse écrite adressée par le président du conseil d'administration à l'effet que l'établissement présente un déficit budgétaire de 3.8 M\$, est-ce qu'un plan de redressement budgétaire est envisagé. Le président-directeur général explique que les plans d'actions identifiés avec les différentes directions au cours des derniers mois, les distributions possibles de certains soldes résiduels en provenance de l'ancienne agence de la santé et des services sociaux et les ajustements possibles de certaines enveloppes de revenus et dépenses d'ici au 31 mars 2016 devraient permettre d'équilibrer le budget de fonctionnement. Toutefois, si le déficit se poursuit, des mesures additionnelles seront apportées sans toucher aux services directs du patient. Il conclut en précisant qu'il y aura migration du budget vers les programmes clientèle et le continuum de services plutôt que la comptabilisation par ancienne composante.

Aucune question libre n'est adressée de la part du public.

4. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration adresse les informations suivantes aux membres :

- Depuis le début des activités du conseil d'administration le 1^{er} octobre dernier, les comités du conseil d'administration sont maintenant formés et actifs. Un rapport des comités du conseil d'administration sera prévu à chaque séance publique par les présidents des comités.
- Le calendrier des séances publiques du conseil d'administration a été élaboré en ciblant trois endroits pour rendre accessibles le plus possible ces séances aux intervenants et à la population du territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest. Les endroits ciblés ont été retenus en raison des accès logistiques des salles. Les endroits retenus sont les suivants : Hôpital Anna-Laberge (Châteauguay), Hôpital du Suroît (Valleyfield) et CLSC et centres de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion.
- Suite aux manifestations survenues lors de la séance publique du conseil d'administration tenue le 16 décembre dernier à l'Hôpital Anna-Laberge, le président avait mis un terme à la période de questions prévue à l'ordre du jour. Certaines personnes avaient manifesté leur déception de n'avoir pu poser leurs questions même si le président avait exceptionnellement accepté de répondre aux questions qui lui seraient transmises par écrit. À cet égard, le président du conseil d'administration désire souligner qu'en vertu du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration, il n'est pas possible pour le président d'ouvrir une nouvelle période de questions plus tard dans le déroulement de la séance.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ÈRE} SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2015

RÉSOLUTION CA-20160127-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la 1^{ère} séance publique du conseil d'administration tenue le 16 décembre 2015, tel que rédigé.

5.1 Suivis découlant du procès-verbal

5.1.1 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration

Dépôt du document final du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSSMO adopté lors de la séance du 16 décembre 2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Comité de vérification

Une séance du comité de vérification s'est tenue le 19 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Roch Leblanc.

6.1.1 Désignation du président du comité de vérification

RÉSOLUTION CA-20160127-03

CONSIDÉRANT l'article 27 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de vérification lors de la séance du 19 janvier 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne Monsieur Roch Leblanc à titre de président du comité de vérification.

6.1.2 Rapport du président de la séance du 19 janvier 2016

Le président du comité de vérification procède à la présentation des membres du comité, à savoir :

- Monsieur Roch Leblanc
- Madame Heather L'Heureux
- Madame Judith Dubé
- Monsieur Jean-Claude Lecompte
- Monsieur Serge St-Laurent
- Monsieur Claude Jolin

Et comme invités permanents :

- Monsieur Yves Masse, président-directeur général
- Directeur(trice) des ressources financières

Les sujets suivants ont été traités :

- Règles de fonctionnement du comité de vérification : *Les règles de fonctionnement du comité de vérification sont édictées dans le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration;*
- Cycle financier des rapports financiers à remettre au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;
- Gestion des activités financières: *Une matrice sera élaborée pour les membres du comité de vérification afin d'y intégrer la gestion des risques financiers et opérationnels du CISSSMO;*
- Résultats financiers à la période 9 : *Déficit du fonds d'exploitation de 2.7 M\$. La Direction estime pouvoir arriver en équilibre budgétaire grâce aux différentes mesures d'optimisation identifiées dont les résultats sont atteints à 70%. L'établissement déposera donc au MSSS un rapport périodique annonçant un déficit de 906 160 \$ étant attribuable à la réalisation d'un projet non récurrent dans l'une des anciennes composantes dont le financement doit être pourvu à même l'utilisation des surplus cumulés de cette dernière;*
- Un tableau de bord sera élaboré dans les prochains mois (environ 6 mois) avec des indicateurs de performance afin de permettre aux membres du comité de vérification d'assurer une vigie quant à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et l'accessibilité des services.

Les deux points suivants ont fait l'objet de recommandations auprès du conseil d'administration.

6.1.3 Demande de renouvellement de marge d'emprunt – CSSS Jardins-Roussillon

RÉSOLUTION CA-20160127-04

CONSIDÉRANT QUE la composante CSSS Jardins-Roussillon doit recourir ponctuellement à des emprunts pour couvrir ses dépenses de fonctionnement à son fonds d'exploitation et qu'un montant maximal de 11 615 000 \$ dollars est requis pour la période du 10 janvier au 10 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'emprunts sont gérés hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunt, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et des articles 77.1 et 77.4 de la *Loi sur l'administration financière* :

CONSIDÉRANT QUE la composante CSSS Jardins-Roussillon présente un solde de fonds déficitaire de 5,3 millions de dollars au 31 mars 2015 et que le déficit de liquidités sera régularisé partiellement par les versements additionnels en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux à la fin mai et à la fin juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la demande d'emprunt du CISSS de la Montérégie-Ouest – composante CSSS Jardins-Roussillon au ministère de la Santé et des Services sociaux au montant maximale de 11 615 000 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 10 janvier au 10 juillet 2016 ;

ET

Que le conseil d'administration autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et la Caisse centrale Desjardins ;

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes.

6.1.4 Demande de renouvellement de marge d'emprunt – CSSS du Suroît

RÉSOLUTION CA-20160127-05

CONSIDÉRANT QUE la composante CSSS Suroît doit recourir ponctuellement à des emprunts pour couvrir ses dépenses de fonctionnement à son fonds d'exploitation et qu'un montant maximal de 13 600 000 \$ dollars est requis pour la période du 6 mars au 3 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'emprunts sont gérés hebdomadairement afin d'assurer une utilisation optimale des liquidités et de limiter les charges d'intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunt, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* et des articles 77.1 e 77.4 de la *Loi sur l'administration financière* :

CONSIDÉRANT QUE la composante CSSS Suroît présente un solde de fonds déficitaire de 6,7 millions de dollars au 31 mars 2015 et que le déficit de liquidités sera régularisé partiellement par les versements additionnels en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux à la fin mai et à la fin juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation d'emprunt au ministère de la Santé et des Services sociaux doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la demande d'emprunt du CISSS de la Montérégie-Ouest – composante CSSS Suroît au ministère de la Santé et des Services sociaux au montant maximale de 13 600 000 \$ pour faire face à ses besoins de liquidités pour la période du 6 mars au 3 septembre 2016;

ET

Que le conseil d'administration autorise la signature d'une convention de crédit à intervenir entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et la Caisse centrale Desjardins :

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer la documentation nécessaire et à agir aux fins des présentes.

6.2 Comité des ressources humaines

Une séance du comité des ressources humaines s'est tenue le 19 janvier 2016 sous la présidence de Monsieur Michel Laurendeau.

6.2.1 Désignation du président du comité des ressources humaines

RÉSOLUTION CA-20160127-06

CONSIDÉRANT l'article 6 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 19 janvier 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne Monsieur Michel Laurendeau à titre de président du comité des ressources humaines.

6.2.2 Rapport du président de la séance du 19 janvier 2016

Le président du comité des ressources humaines procède à la présentation des membres, à savoir :

- Monsieur Michel Laurendeau
- Monsieur Roch Leblanc
- Monsieur Serge St-Laurent
- Monsieur Yves Masse
- Directeur(trice) des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Les sujets suivants ont été traités :

- Bilan de la réorganisation administrative : *Mise à jour de la dotation des postes d'encadrement dans les secteurs administratifs et cliniques depuis la création du CISSSMO.*
- Prix d'excellence 2016 – Mention d'excellence du ministre dans le domaine de la valorisation et la mobilisation des ressources humaines : *Le comité des ressources humaines a recommandé la candidature du projet « Programme d'orientation des candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI) basé sur une approche intégrée, individualisée et multimédia » développé par l'ancienne composante du CSSS du Suroît. Une présentation de la capsule vidéo développée à cet égard est présentée aux membres.*

Les points suivants ont fait l'objet de recommandations auprès du conseil d'administration.

6.2.3 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines

RÉSOLUTION CA-20160127-07

CONSIDÉRANT l'importance d'édicter des règles de fonctionnement pour les comités facultatifs du conseil d'administration selon les pratiques de bonne gouvernance ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 19 janvier 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité des ressources humaines.*

6.2.4 Révision du plan d'encadrement supérieur du CISSS de la Montérégie-Ouest

RÉSOLUTION CA-20160127-08

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au plan d'encadrement supérieur du CISSS de la Montérégie en considération de la demande du ministère pour harmoniser le titre d'emploi et la désignation de certaines directions afin de maintenir une cohérence et une standardisation dans le réseau suite à l'entrée en vigueur de la Loi 10;

CONSIDÉRANT le transfert des secteurs d'activités approvisionnement et achat de la direction des ressources financières vers la direction logistique et ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de la Santé et des services sociaux le 2 décembre 2015 au regard des changements effectués;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de sa séance du 19 janvier 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le plan d'encadrement supérieur du CISSS de la Montérégie-ouest dûment révisé.

6.2.5 Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest

Invité : Monsieur Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Dans l'esprit d'accorder une importance à la dimension clientèle et à la dimension humaine lors de la mise en place du nouvel établissement, la direction a débuté, en octobre 2015, une démarche de réflexion avec différentes parties prenantes afin de développer une compréhension commune de la mission, de la vision et de ce que seraient les valeurs de la nouvelle organisation.

Au cours de notre exercice de réflexion, le MSSS a publié, en décembre 2015, sa planification stratégique 2015-2020 dans laquelle on retrouve la mission et la vision du ministère. Dans ce contexte, nous avons adapté notre démarche afin d'être en cohérence avec les orientations édictées par le MSSS.

Le résultat de cette démarche est donc déposé aux membres du conseil d'administration pour procéder à son adoption.

Suite aux échanges, les résolutions suivantes sont dûment adoptées :

RÉSOLUTION CA-20160127-09

Motion de félicitations aux membres du comité de direction

CONSIDÉRANT la qualité de la présentation faite aux membres du conseil d'administration sur l'énoncé d'ambitions et de valeurs dans le document « Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest » le 27 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'ampleur de cette démarche et des étapes réalisées à moins d'un an de la création du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT l'adhésion des membres du conseil d'administration sur l'énoncé d'ambitions et les valeurs proposées;

CONSIDÉRANT l'équilibre entre les valeurs proposées et l'importance accordée à la dimension clientèle et à la dimension humaine;

CONSIDÉRANT que certaines valeurs pourront servir d'indicateurs clés, entre autres sur le taux de satisfaction de la clientèle et des employés;

CONSIDÉRANT l'intention de l'équipe de direction d'entreprendre une démarche de diffusion et d'appropriation auprès de l'ensemble des cadres et des intervenants pour traduire ces valeurs en attitudes et comportements qui guideront les actions du CISSS de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adresse une motion de félicitations aux membres du comité de direction pour l'élaboration de l'énoncé d'ambitions et de valeurs, tel que présenté dans le document « Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest ».

RÉSOLUTION CA-20160127-10

Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT l'importance de partager une compréhension commune de la mission du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'approprier la vision ministérielle, telle que définie dans sa planification stratégique 2015-2020 ;

CONSIDÉRANT l'importance de définir comment le CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite contribuer à la réalisation de la vision ministérielle (nos ambitions) ;

CONSIDÉRANT l'importance d'identifier les valeurs organisationnelles permettant d'actualiser les ambitions du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT l'importance de traduire les valeurs en attitudes et comportements qui guident les actions de tous les intervenants du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées et la recommandation du comité des ressources humaines ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte l'énoncé d'ambitions et les valeurs tel que présenté dans le document « Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest ».

On remercie le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques pour les précisions apportées.

7. AFFAIRES DU JOUR

7.1 Adoption du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire

Invitée : Madame Nancie Poulin, présidente du comité transitoire du conseil multidisciplinaire

La présidente transitoire du conseil multidisciplinaire tenait à être présente pour expliquer aux membres du conseil d'administration l'ensemble des travaux ayant mené à l'élaboration du Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire. Elle tient à préciser les échanges tenus entre les présidents des conseils multidisciplinaires des anciennes composantes du CISSSMO sur les diverses réalités des professionnels. Le colloque des conseils multidisciplinaires en novembre dernier a également fait l'objet d'échanges et d'une demande de changements souhaités sur le règlement type élaboré par le ministère. Certains changements ont été accordés par le ministère et la deuxième version du règlement est satisfaisante. La prochaine étape après l'adoption du règlement sera d'enclencher le processus électoral. En plus des 10 membres élus, 3 membres cooptés feront également partie du comité exécutif, et ce, afin d'avoir une plus grande représentativité de professionnels (plus de 80 titres d'emploi). On prévoit qu'en avril prochain le nouvel exécutif pourra poursuivre les travaux amorcés par les membres du conseil transitoire. Elle conclut en remerciant le président-directeur général, la présidente-directrice générale adjointe et le directeur des services multidisciplinaires d'avoir pris le temps d'assister aux rencontres du conseil multidisciplinaire.

RÉSOLUTION CA-20160127-11

CONSIDÉRANT que la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (Loi 10) a permis la création du CISSS de la Montérégie-Ouest en date du 1er avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de procéder à la constitution d'un conseil multidisciplinaire unique pour l'ensemble du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'un exécutif transitoire a été mis en place le 16 mai 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 229 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit que le conseil multidisciplinaire peut adopter des règlements concernant sa régie interne;

CONSIDÉRANT que l'article 229 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit que le règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire entre en vigueur après avoir été approuvé par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil multidisciplinaire ont adopté à l'unanimité le *Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest*, lors de l'assemblée générale spéciale du 12 janvier 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration approuve le *Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie*

On remercie Madame Poulin pour son implication et pour les précisions apportées.

7.2 Conservation du sceau et des documents constitutifs de l'établissement

RÉSOLUTION CA-20160127-12

CONSIDÉRANT QU'en vertu des modalités du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest*, les documents officiels et le sceau doivent être conservés au siège de l'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE le siège actuel du CISSS de la Montérégie-Ouest est situé au 200 boulevard Brisebois à Châteauguay (Hôpital Anna-Laberge) mais que le centre administratif, dont les bureaux de la Direction générale, est situé au 237 boulevard St-Jean-Baptiste, suite 200, à Châteauguay;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser, par voie de résolution du conseil d'administration, la conservation des documents officiels à un endroit autre que le siège ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise la conservation des documents officiels et du sceau de l'établissement dans les bureaux de la Direction générale du centre administratif situés au 237 boulevard St-Jean-Baptiste, suite 200 à Châteauguay.

7.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour le réaménagement de deux salles d'imagerie médicale à l'Hôpital du Suroît

Invité : Monsieur Vincent Veilleux, directeur des services techniques

L'Hôpital du Suroît compte quatre salles d'imagerie médicale (2 radioscopies, 1 radiographie et 1 angiographie). Le projet consiste à remplacer trois appareils (angiographie et 2 radioscopies) par deux appareils (un multifonction et une graphie), réduisant ainsi le nombre d'appareils tout en permettant d'effectuer le même type d'analyse. Le remplacement de ces appareils nécessite des travaux d'aménagement qui seront réalisés en deux étapes :

Phase 1 – Transformation de la salle d'angiographie en une salle multifonctions

Les travaux consistent à renforcer la dalle de béton du plancher afin de pouvoir soutenir le nouvel appareil, à effectuer une mise à jour de l'infrastructure électrique de la salle et le remplacement du mobilier intégré.

Phase 2 – Réaménagement des deux salles de scopie

Les travaux consistent à fusionner les deux salles de scopie pour créer une salle de graphie. Ces travaux comprennent également le réaménagement des vestiaires, l'ajout d'une toilette et l'amélioration de l'aire d'attente pour la clientèle.

Nous proposons donc de combiner ces deux étapes (phase 1 et 2) à l'intérieur d'un même projet de construction afin de réduire les coûts et faciliter l'exécution.

Les coûts de construction du projet global sont estimés à 444 906 \$ plus taxes. Le financement est assuré en partie par la Fondation de l'Hôpital du Suroît (phase 1 – salle multifonctions), par l'enveloppe de maintien d'actifs et de rénovation fonctionnelle mineure et le lancement de l'appel d'offres public est prévu pour février 2016.

La réalisation de ce projet aura des impacts positifs pour la clientèle et l'établissement, notamment en lien avec :

- L'utilisation d'appareils récents à la fine pointe de la technologie;
- Une réduction des coûts d'entretien des appareils (actuellement les appareils ne sont plus sous garantie et demandent des entretiens fréquents);
- L'amélioration des aires d'attente pour la clientèle;
- L'environnement qui sera adapté aux besoins et qui sera plus agréable pour la clientèle (ces locaux n'ont pas connu de rénovation depuis plusieurs années).

RÉSOLUTION CA-20160127-13

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de trois appareils d'imagerie médicale est requis et que l'installation de deux nouveaux appareils demande des travaux d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront d'améliorer le service à la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôpital du Suroît contribue au projet pour un montant de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent des charges sera financé par l'enveloppe de maintien d'actifs et de rénovation fonctionnelle mineure;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise de procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement de deux salles d'imagerie médicale à l'Hôpital du Suroît

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest à signer le contrat de construction avec le plus bas soumissionnaire conforme retenu suite à l'appel d'offres public, si la valeur du contrat n'excède pas plus de 10% des coûts de construction estimés.

Le président-directeur général profite de l'occasion pour souligner la contribution de la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de ce projet.

8. AFFAIRES MÉDICALES

8.1 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

8.1.1 Renouvellement de statut et des privilèges (1)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera reporté ultérieurement.

8.1.2 Demandes de statut de résident (2)

RÉSOLUTION CA20160127-14-01

Statut de résidente en médecine familiale – Docteure Chanel Fortier-Tougas - Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital du Suroît accueillera Docteure Chanel Fortier-Tougas du 4 avril au 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en médecine familiale au Docteure Chanel Fortier-Tougas pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 4 avril 2016 au 1^{er} mai 2016.

RÉSOLUTION CA20160127-14-02

Statut de résident en anesthésie – Docteur Evan Roter - Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital du Suroît accueillera Docteur Evan Roter du 4 avril au 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résident en anesthésie au Docteur Evan Roter pour la composante de l'Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, et ce, du 4 avril 2016 au 1^{er} mai 2016.

8.1.3 Demande de nomination (1)

RÉSOLUTION CA-20160127-15

Nomination du Docteur Catherine Bélanger - Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT la demande de nomination du Docteur Catherine Bélanger

CONSIDÉRANT que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2015 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de :

Nom	Catherine Bélanger, omnipratricienne #15-361
Statut	Actif
Privilèges	Médecine générale incluant hospitalisation Médecine générale à l'UTRF
Département	Médecine générale
Lieux de pratique	Hôpital Barrie Memorial Centre d'hébergement de Châteauguay
Durée	Du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

8.1.4 Demandes de modification de statut (18)

RÉSOLUTION CA-20160127-16-01

Modification de statut – Docteur Jeffrey Atkinson – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Jeffrey Atkinson, neurochirurgien pédiatrique #03-357
Statut	Conseil
Privilèges	Consultations externes programme pédiatrie
Lieu de pratique principal	Territoire CISSSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-02

Modification de statut – Docteur Jacques Bouchard – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Jacques Bouchard, psychiatre #72-228
Statut	Associé
Privilèges	Consultations internes et externes programme adulte
Lieu de pratique principal	Territoire du CISSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-03

Modification de statut – Docteure Isabelle Cataphard – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Isabelle Cataphard, ORL #05-027
Statut	Conseil
Privilèges	Cliniques médicales spécialisées
Lieu de pratique principal	Territoire CISSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-04

Modification de statut – Docteure Élise Couture – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Élise Couture, pédiatre #03-037
Statut	Associé
Privilèges	Consultations en déficience auditive
Lieu de pratique principal	Territoire CISSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-05

Modification de statut – Docteur Sam Daniel – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Sam Daniel, ORL #01-353
Statut	Conseil
Privilèges	Cliniques médicales spécialisées en pédiatrie
Lieu de pratique principal	Territoire CISSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-06

Modification de statut – Docteur Michel Décarie – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Michel Décarie, omnipraticien #88-204
Statut	Conseil
Privilèges	Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	Centre d'hébergement La Prairie
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-07

Modification de statut – Docteur Jean Desrochers – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Jean Desrochers, omnipraticien 69-157
Statut	Conseil
Privilèges	Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques Obligation de garde URFI
Lieu de pratique principal	Territoire CISSSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-08

Modification de statut – Docteur Raphael Goyette – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Raphael Goyette, omnipraticien #12-326
Statut	Associé
Privilèges	Obligation de garde Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques Hospitalisation Consultations externes programme adulte
Lieu de pratique principal	Unité de réadaptation fonctionnelle intensive de Saint-Bruno
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-09

Modification de statut – Docteur Patrice Guay – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Patrice Guay, pédiatre #98-229
Statut	Associé
Privilèges	Consultations externes programme pédiatrie
Lieu de pratique principal	Centre montérégien de réadaptation Granby
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-10

Modification de statut – Docteur Reggie Hamdy – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Reggie Hamdy, chirurgien orthopédiste péd. #92-361
Statut	Conseil
Privilèges	Consultations externes programme pédiatrie Cliniques médicales spécialisées
Lieu de pratique principal	Territoire du CISSSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-11

Modification de statut – Docteure Doan Trang Lam – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre actif et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Doan Trang Lam, omnipraticienne #93-324
Statut	Actif
Privilèges	Obligation de garde Hospitalisation Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	Unité de réadaptation fonctionnelle intensive de Vaudreuil-Dorion
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-12

Modification de statut – Docteur Jocelyn Lavigne – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Jocelyn Lavigne, pédiatre #87-237
Statut	Associé
Privilèges	Cliniques médicales spécialisées Cliniques externes en pédiatrie
Lieu de pratique principal	Maison Desjardins
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-13

Modification de statut – Docteur Pierre Marois – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre actif à membre associé et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Pierre Marois, médecine physique et de réad. #76-384
Statut	Associé
Privilèges	Consultations externes programme pédiatrie
Lieu de pratique principal	Régional
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-14

Modification de statut – Docteure Sophie Péloquin – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Sophie Péloquin, omnipraticienne #97-467
Statut	Conseil
Privilèges	Consultations service d'aides techniques Cliniques médicales en pédiatrie Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	Centre montérégien de réadaptation de Sorel-Tracy
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-15

Modification de statut – Docteur Mailan Pham – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Mailan Pham, omnipraticien #98-462
Statut	Conseil
Privilèges	Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	Centre montérégien de réadaptation (secteur Montérégie-Est)
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-16

Modification de statut – Docteure Lucie Roy – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Lucie Roy, omnipraticienne #87-288
Statut	Conseil
Privilèges	Obligation de garde Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	URFI St-Bruno
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-17

Modification de statut – Docteur Simon Tinawi – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Simon Tinawi, médecine physique et de réad. #81-554
Statut	Conseil
Privilèges	Consultations externes programme adulte
Lieu de pratique principal	Territoire CISSSMO
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

RÉSOLUTION CA-20160127-16-18

Modification de statut – Docteure Catherine Wauquaire – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'examen des titres du Centre montérégien de réadaptation (CMR) ont révisé les statuts des médecins détenant des privilèges CMR afin d'établir le statut approprié pour chacun selon l'importance de sa pratique au sein de la composante tout en considérant l'implication dans les autres milieux;

CONSIDÉRANT que le comité d'examen des titres du CMR doit se conformer aux nouvelles exigences du CMDP de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de déterminer les privilèges précis des membres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des titres du CMR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du CISSS de la Montérégie-Ouest ;

Sur proposition dûment faite et appuyé, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest modifie le statut du médecin suivant de membre associé à membre conseil et de formuler les privilèges de la façon suivante :

Nom	Catherine Wauquaire, omnipraticienne #12-732
Statut	Conseil
Privilèges	Ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques
Lieu de pratique principal	Centre montérégien de réadaptation de Sorel-Tracy
Durée	30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

8.1.5 Démission (5)

RÉSOLUTION CA-20160127-17-01

Démission – Docteure Natalia Smirnova – Centre montérégien de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteure Natalia Smirnova, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a démissionné à compter du 29 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteure Natalia Smirnova à compter du 29 décembre 2015 pour la composante du centre montérégien de réadaptation.

RÉSOLUTION CA-20160127-17-02

Démission – Docteure Vincente Arsenault Delarosbil – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteure Vincente Arsenault Delarosbil, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 1er février 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Vincente Arsenault Delarosbil à compter du 1^{er} février 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

RÉSOLUTION CA-20160127-17-03

Démission – Docteur Patrice Lepage – Hôpital du Suroît du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteur Patrice Lepage, omnipraticien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 8 février 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Patrice Lepage, à compter du 8 février 2016, pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

RÉSOLUTION CA-20160127-17-04

Démission – Docteur Hana Partlova – Composante Vaudreuil-Soulanges du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteur Hana Partlova, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Hana Partlova, à compter du 18 janvier 2016, pour la composante Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION CA-20160127-17-05

Démission – Monsieur Pierre-N. Gendreau, pharmacien – Composante Vaudreuil-Soulanges du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre-N. Gendreau, pharmacien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a démissionné à compter du 27 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 9 décembre 2015;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Monsieur Pierre-N. Gendreau, à compter du 27 novembre 2015, pour la composante Vaudreuil-Soulanges.

9. POINTS D'INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général commente brièvement quelques dossiers et projets ayant été au centre des activités au cours des dernières semaines. Mentionnons, entre autres :

- **Affaires médicales** : Suite à l'adoption de la structure départementale au conseil d'administration du 16 décembre dernier, une rencontre a eu lieu avec les chefs de département afin de présenter l'énoncé d'ambitions et les valeurs tel que présenté dans le document « Mission, vision, ambitions et valeurs du CISSS de la Montérégie-Ouest ». La prochaine étape sera d'enclencher le processus de nomination des chefs de département et des chefs adjoints pour que soient nommés l'ensemble des chefs au printemps

prochain. On rappelle que la chef du département de pharmacie avait déjà été nommée pour le CISSS de la Montérégie-Ouest.

- **Accès à l'information clinique** : Décision du ministre de la santé et des services sociaux en décembre dernier de déployer une solution unique de dossier clinique informatisé (DCI) dans les 34 établissements de santé du Québec. La solution Cristal-Net actuellement déployée au CHU de Québec, Université Laval et d'autres établissements de la Capitale-Nationale ainsi qu'au centre intégré de santé et de services sociaux des Îles a été retenue. Pour le CISSS de la Montérégie-Ouest, entre autres pour l'ancienne composante du CSSS Jardins-Roussillon qui possédait déjà un DCI, un plan de transition devra être défini. Il faudra également évaluer le décloisonnement en temps opportun pour la clientèle de type réadaptation.
- **Plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM)** : Croissance de 7 postes de médecins spécialistes pour les PREM en spécialité pour l'exercice 2016, passant de 207 postes à 214 pour le CISSS de la Montérégie-Ouest.
- **Tournée de la Direction générale**: Coup d'envoi de la première tournée de la Direction générale du CISSSMO à compter du 1^{er} février prochain sur une période d'environ deux mois. L'objectif de cette tournée est de permettre aux intervenants d'échanger avec les membres de la Direction générale et partager les bons coups ou encore les préoccupations. Pour réaliser cette initiative, la Direction générale tentera de visiter un grand nombre d'installations du CISSSMO en optant pour des lieux dont la capacité d'accueil et la situation géographique sont les plus optimales possible afin de réunir un maximum de personnes.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

11. CORRESPONDANCE

Ci-dessous détaillée, la liste des correspondances acheminées au président du conseil d'administration et aux membres du conseil d'administration depuis le 11 décembre 2016 :

CORRESPONDANCE DESTINÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Type de correspondance	Date de transmission
2015-12-11 Réponse au Protecteur du citoyen en suivi aux recommandations émises (dossier 15-06538)	2015-12-11 (par courriel au président)
2015-12-21 Accusé de réception au Protecteur du citoyen en suivi d'une recommandation dans l'examen de la plainte #14-18667	2015-12-21 (par courriel au président)
2015-12-21 Réponse au Protecteur du citoyen en suivi d'une recommandation dans l'examen de la plainte #15-02749	2015-12-21 (par courriel au président)
2016-01-05 Réponse du président du conseil d'administration aux questions du syndicat SPSSJR dans le cadre de la demande écrite soumise au CA du 16 décembre 2015	2016-01-05 (par courriel au président)
CORRESPONDANCE DESTINÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Type de correspondance	Date de transmission
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 7 au 10 décembre 2015	2015-12-14 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 14 au 20 décembre 2015	2015-12-21 (par courriel)
Communiqué interne – Dossier clinique informatisé, une solution unique au Québec	2015-12-21 (par courriel)
Bulletin Zoom sur le CA – Séance du 16 décembre 2015	2016-01-05 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 1 ^{er} au 7 janvier 2016	2016-01-07 (par courriel)

Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 8 au 14 janvier 2016	2016-01-15 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 15 au 21 janvier 2016	2016-01-21 (par courriel)

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS POUR INFORMATION

12.1 État de situation sur les infections nosocomiales

Dépôt à titre d'information de l'état de situation sur les infections nosocomiales (prévention et contrôle des infections) à la période 10.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 16 MARS 2016

En conformité avec le calendrier adopté, la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration se tiendra le 16 mars 2016, 18 h 30, au CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 20 h 35.

Claude Jolin
Président du conseil d'administration

Yves Masse
Secrétaire du conseil d'administration